

Paris, le 10 avril 2020

Ouvrons pour de bon la téléexpertise !

Depuis le 10 février 2019, la téléexpertise permet à tout médecin de solliciter l'avis expertal d'un confrère face à une situation médicale donnée, par la transmission numérique d'éléments médicaux, et d'assurer ainsi un suivi rapide et coordonné des patients. En 14 mois, seules 2785 téléexpertises ont été facturées. Il s'agissait dans 54 % des cas de médecins libéraux. Nous pouvons améliorer ces mauvais chiffres dans l'intérêt des patients et de la qualité des soins.

Pour y parvenir, Les Spécialistes CSMF demandent à l'Assurance Maladie :

- d'étendre la téléexpertise à tous les patients alors qu'elle est aujourd'hui limitée aux patients en ALD, en EHPAD ou résidant en zones sous denses.
- de revoir les tarifications proposées en créant, entre autre, un troisième niveau de téléexpertise
- d'appuyer auprès des éditeurs de logiciels et des acteurs de téléconsultations nos demandes pour réaliser de façon simple et sécurisée la téléexpertise et sa facturation.

Docteur Franck DEVULDER
Président Les Spécialistes CSMF

Contact presse : Docteur Franck DEVULDER – 06.14.09.64.56